

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS

Nombre de membres en exercice : 26

Séance du 11 mars 2025

Nombre de membres présents : 18

L'an deux mil vingt-cinq et le, onze mars à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick PLICQUE, Maire.

Ont pris part à la délibération : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

05/03/2025

Date d'affichage

05/03/2025

Objet de la délibération n° 08-2025

Commande publique- Assurances pour la construction d'un nouveau groupe scolaire- Marchés de services d'assurances

Présents

JP. CULOS, C. ROMERO, F. GARRIGUES, S. MAZAS, C. SCHIFANO, MJ. SCHIFANO, S. PRADELLES, C. CLERGEAU, F. ESTEVES, A. TAHRI, JF. MULLER, M. PLANA, I. CERE, RM. MARTINEZ FUENTE, O. RACAUD, JC. LAPASSE, H. DUTKO.

Absents excusés

C. DEBONS, A. SECULA, C. PAVAILLER, E. UMUTESI, A. CIERCOLES, JC. MALTHE, ME. RAYSSAC-ORRIT, D. DOUMERC

Pouvoirs

D. DOUMERC à P. PLICQUE | C. PAVAILLER à C. CLERGEAU

Mme Cynthia CLERGEAU a été nommée secrétaire

Délibération n°02

Le Maire rappelle au Conseil que la commune a conclu un contrat d'assistance à la passation des marchés d'assurances pour son opération de construction d'un nouveau groupe scolaire avec la société PROTECTAS, sise 1 rue du Château 35390 GRAND FOUGERAY ;

Par un avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 9 décembre 2024 au BOAMP et aux journaux d'annonces légales emarchéspublics et la Dépêche du Midi, un marché à procédure adaptée ouvert a été lancé en vue de l'attribution des marchés publics d'assurances suivants :

Assiette de prime prévisionnelle 8 314 734 TTC (6 928 945 HT)	
Allotissement	Estimation
Lot 1 : Tous risques chantier (assurance non obligatoire)	0,15% de l'assiette de prime TTC 12 500 euros HT
Lot 2 : Dommage ouvrage (assurance non obligatoire)	0,6% de l'assiette de prime TTC 48 800 euros HT
Lot 3 : Responsabilité civile du maître d'ouvrage (assurance obligatoire)	0,1% de l'assiette de prime TTC 8 300 euros HT
TOTAL ESTIMATION HT	69 600,00 €

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Préfecture le 10 MARS 2025

Et publication ou notification du 10 MARS 2025

DI.-08-2025

La date limite de réception des plis a été fixée au 16 janvier 2025 à 16h00 puis prolongée jusqu'au 29 janvier 2025 à 12h00.

Au total, soit 8 offres ont été remises.

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses article L.1414-1 et L.1414-2

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil municipal n° 64-2020 en date du 25 août 2020, portant délégation d'attributions au Maire pour la durée du mandat,

VU l'analyse des offres effectuée par la société PROTECTAS,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ATTRIBUE le lot n°1 : tous risques chantier à la société SMABTP sise 308 Allée du Lac, Immeuble Lake Park, Bât B, 31676 Labège Cedex pour son offre variante (franchise à 5000 euros par sinistre) d'un montant de 14 046.46 euros TTC.
- ATTRIBUE le lot n°2 : Dommage ouvrage à la société SMABTP pour son offre de base d'un montant de 40 859.48 euros TTC.
- ATTRIBUE le lot n°3 Responsabilité civile maître d'ouvrage marché de à la société SMABTP pour son offre de base d'un montant de 6 706.68 euros TTC.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés publics d'assurance avec la société sus visée.
- PRECISE que le(s) attributaire(s) pressenti(s) devront fournir les documents justificatifs prévus par le code de la commande publique dans le délai imparti par l'acheteur avant la signature du marché.
- VALIDE le montant total des marchés d'assurances pour la construction d'un nouveau groupe scolaire qui s'élève à 61 612.62 euros TTC (lot 1 offre variante).

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

 Le Maire,